



Comité de vigilance – LET de L'Ascension de N.S.
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
Tenue le 12 juillet 2016 à 13 h 30, à Hébertville-Station

Présences :

M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, représentant de la MRC où est situé le LET

M. Claude Duchesne, président de l'Association des riverains 2000

M. Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

M. Égilde Dufour, membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable, représentant d'un organisme régional voué à la protection de l'environnement

M. Paul Maltais, représentant des citoyens de l'Ascension

M. Lucien Boily, président du conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

Personnes-ressources :

M. Dominic Simard, responsable des lieux d'enfouissement

M. Jonathan Ste-Croix, directeurs des opérations, infrastructures et équipements, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Mme Stéphanie Fortin, secrétaire du comité, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Absences :

M. Richard Harvey, représentant des citoyens qui habitent le voisinage du LET

M. Louis Ouellet, maire de L'Ascension de N.S., représentant de la municipalité où est situé le LET

1. Mot de bienvenue

M. Guy Ouellet souhaite la bienvenue aux membres du comité.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour. Exceptionnellement, le comité s'est réuni au LET d'Hébertville-Station, car lors de la dernière rencontre, les membres du comité avaient manifesté leur intérêt pour visiter le nouveau site. Messieurs Ste-Croix et Simard ont fait visiter le site aux membres présents. De retour dans la salle de conférence tout le monde est d'accord pour dire que le nouveau site est très différent de celui de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et qu'il est très beau et sécuritaire.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 9 juillet 2015

M. Guy Ouellet fait la lecture du dernier procès-verbal.

M. Ouellet demande si les membres ont des questions sur le procès-verbal. Personne ne se manifeste.

4. Présentation du rapport annuel 2015

M. Jonathan Ste-Croix précise qu'étant donné la fin des activités d'enfouissement au site, le rapport annuel sera présenté par M. Dominic Simard, car les seules activités en opération sont celles pour le traitement du lixiviat. Fermé en 2014, le site d'enfouissement n'a reçu aucune matière résiduelle puisqu'il est fermé définitivement. M. Maltais se demande si les gens viennent porter des poubelles encore à cet endroit malgré la fermeture? M. Simard répond que non, depuis la fermeture aucun dépôt sauvage n'avait été détecté. M. Maltais commente en disant que c'était bien et surprenant.

M. Simard fait état du suivi environnemental. Il mentionne que le traitement des eaux du LET s'est poursuivi de façon continue pendant toute l'année grâce au système de chauffage des eaux et au traitement sur lit fluidisé (SMBR). La fermeture finale du site a engendré une diminution continue du volume produit de lixiviat pendant toute l'année. Il poursuit en mentionnant que les analyses de laboratoire ont été confiées à Environex (biolab) pour la première partie de l'année jusqu'au 20 juillet 2015 et qu'ensuite Maxxam Analytics a été mandaté pour effectuer le suivi. Le logiciel Watertrax est toujours utilisé pour la compilation de données pour le suivi des analyses.

Au total un volume de 15 404 m³ a été pompé à partir des cellules d'enfouissement vers le bassin d'emménagement (#2). Les lits de tourbe et le SMBR ont traité 25 029 m³ en provenance de ce bassin afin de compléter la chaîne de traitement. Vu la fermeture définitive du LET, la quantité de lixiviat à traiter a substantiellement diminué au courant de l'année. De plus, le chauffage de l'eau aura permis de diminuer considérablement les niveaux des bassins de traitement.

	<i>Lixiviât pompé provenant du LET (m³)</i>	<i>Volume lits de polissage/SMBR (m³)</i>
<i>janvier</i>	2 448	1 708
<i>février</i>	1 851	1 522
<i>mars</i>	1 797	1 654
<i>avril</i>	1 410	1 369
<i>mai</i>	965	2 382
<i>juin</i>	1 856	3 016
<i>juillet</i>	873	3 922
<i>août</i>	903	3 308
<i>septembre</i>	828	3 034
<i>octobre</i>	824	1 710
<i>novembre</i>	820	1 028
<i>décembre</i>	829	376
<i>Total</i>	15 404	25 029

Bassin temporaire

Le contenu du bassin temporaire du LET a été acheminé vers les équipements du LES afin d'être traité en passant par le traitement du LES. Il s'agit d'un volume d'environ 12 000 m³. Plus aucun liquide ne sera accumulé dans le bassin temporaire et il sera démantelé. M. Simard précise que la RMR recherche actuellement une filière de récupération pour les membranes.

Système de traitement

À partir du 28 avril, les lits de tourbe ont été mis en opération jusqu'à la fin d'octobre, afin de retirer les MES à la sortie du SMBR, le marais HSS 2 a été utilisé.



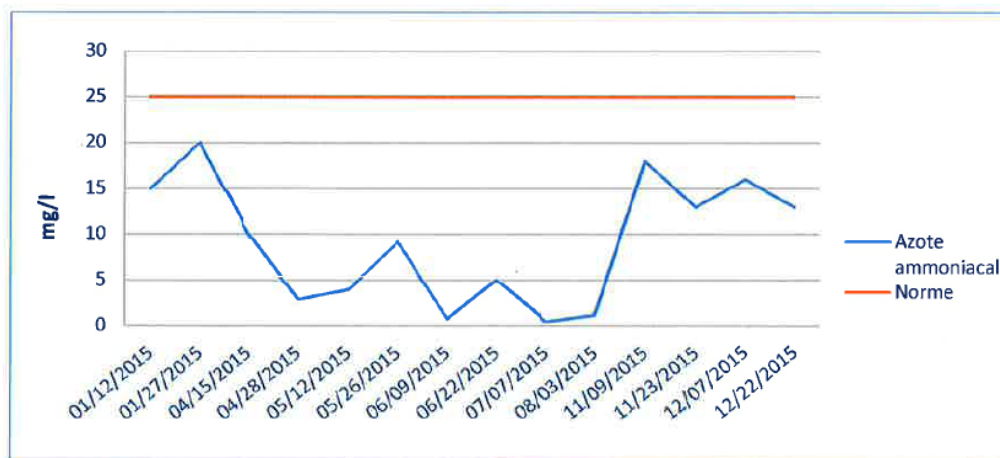
Volume de boue dans les bassins

Les quantités de boue présentes dans le fond des bassins ont été mesurées en juillet 2015 et la vidange n'est pas nécessaire puisque la dernière date de 2014. Nous avons mesuré 971 m³ de boue dans le bassin #2 et 431 m³ dans le bassin #3. M. Duchesne se demande comment on procède pour la vidange? M. Simard explique que ce sont des pompes installées sur une barge qui vont dans le fond des bassins pour aspirer les boues. Des polymères, agissant comme agents de coagulation sont ensuite ajoutés à la boue afin de séparer l'eau des particules en suspensions pour ainsi avoir une matière solide et ainsi en faciliter le traitement. M. Dufour se demande à quoi servent les boues une fois extraites des bassins? M. Simard répond qu'elles sont analysées par un agronome pour valider si elles peuvent être utilisées à des fins de valorisation agricole.

Suivi des eaux superficielles

M. Simard poursuit avec les eaux superficielles. Il mentionne que les points de suivi n'ont pas pu être échantillonnés en 2015 parce que les fossés sont toujours secs. Le sol est composé de sable et il n'y a pas d'eau qui s'y accumule. Les eaux de la phase 2 sont suivies de près par analyse afin de les rejeter à l'extérieur de l'enceinte seulement lorsque qu'elles sont conformes.

Résultats de l'azote ammoniacal pour Phase 2



Suivi du biogaz

L'échantillonnage pour la présence de biogaz dans les puits de surveillance a été fait à cinq reprises. La RMR a constaté que la présence de méthane est toujours plus élevée dans le PB-3 qui est situé directement entre les cellules du LET et l'ancien LES. Une entente entre la RMR et l'entreprise forestière Arbec permet l'utilisation des biogaz afin de servir de carburant pour leur séchoir à bois.

**ASCENSION (LES & LET)
RAPPORT DE PRODUCTION HEBDOMADAIRE
(18-24 JANVIER 2016)**

PÉRIODE		PRODUCTION						DESTRUCTION		LIVRAISON											
		OPERATION (Snes)		ARRÊT (Livraison)		TORCHÈRE (m ³ CH ₄)		DURÉE		L.E.S.			L.E.T.			TOTAL					
DU	AU	DURÉE (hrs)	LES (h)	LET (h)	LES (h)	LET (h)	AUTRES			LES	LET	DURÉE (hrs)	%	DEBIT MOYEN (Nm ³ Biogaz)	CH ₄ MOYEN (%)	PUISSEANCE MOYENNE (Nm ³ CH ₄ /h)	DEBIT MOYEN (Nm ³ Biogaz)	CH ₄ MOYEN (%)	PUISSEANCE MOYENNE (Nm ³ CH ₄ /h)	Nm ³ CH ₄	
								LIVRÉ (Arbo)												DETUIT	
																		LES	LET	Torchère	
DÉCEMBRE 2013	840	907	795	7	33	26	0	481		907	96	548	40.7	223	221	51.8	114	190 265	91 534	481	272 280
JANVIER 2014	672	665	665	0	0	7	0	0		665	99	521	41.5	216	255	49.2	125	143 936	82 933	0	226 869
FÉVRIER 2014	672	665	616	0	0	107	0	6 590		665	94	520	41.9	219	218	51.6	113	119 017	64 850	6 590	189 447
MARS 2014	839	804	794	0	12	33	0	0		804	96	509	39.5	201	245	50.1	122	161 794	96 599	0	258 393
AVRIL 2014	672	630	632	0	20	45	718	3 934		627	93	526	42.7	225	216	50.4	109	141 178	65 716	4 652	211 546
MAI 2014	672	552	649	0	2	120	0	11 389		552	82	516	42.5	219	235	48.3	113	123 661	63 599	11 389	198 649
JUN 2014	940	905	791	0	4	34	0	0		905	96	454	40.5	183	223	48.9	109	147 689	86 660	0	234 349
JUILLET 2014	672	661	642	0	0	11	0	0		661	98	445	42.6	189	296	44.9	131	125 023	84 621	0	209 643
AOÛT 2014	940	751	816	0	0	89	0	4 556		751	89	432	46.7	202	293	45.6	133	140 647	100 595	4 556	254 798
SEPTEMBRE 2014	672	659	659	0	1	13	0	0		659	98	484	40.7	236	337	44.7	150	155 360	98 883	0	254 243
OCTOBRE 2014	672	672	664	0	0	0	0	0		672	100	491	48.2	236	353	43.2	152	158 740	101 251	0	259 991
NOVEMBRE 2014	841	751	365	18	469	72	0	80 582		751	89	523	44.4	232	211	44.8	99	173 371	60 368	80 582	314 321
DÉCEMBRE 2014	672	652	647	0	1	20	0	0		652	97	505	44.0	223	386	55.8	216	144 937	139 620	0	284 457
JANVIER 2015	672	672	672	0	0	0	0	0		672	100	498	42.9	299	435	54.6	237	140 335	159 639	0	299 974
FÉVRIER 2015	672	670	670	0	0	2	0	0		670	100	484	40.9	198	452	53.2	240	132 588	161 228	0	293 816
MARS 2015	839	831	831	0	0	8	0	0		831	99	460	40.3	186	464	49.7	231	154 190	191 544	0	345 736
AVRIL 2015	672	665	665	0	0	7	0	0		665	99	475	42.4	202	465	47.7	222	134 129	147 638	0	281 758
MAI 2015	940	826	825	0	0	14	0	0		826	96	426	41.6	177	466	44.8	208	146 152	171 335	0	317 487
JUN 2015	672	663	663	3	3	3	0	0		666	99	425	41.5	177	470	44.3	208	117 049	138 603	0	255 652
JUILLET 2015	672	650	650	0	0	22	0	0		650	97	449	42.5	191	481	43.6	210	123 869	136 231	0	260 100
AOÛT 2015	940	679	679	0	0	161	173	24 776		679	81	388	49.7	193	425	50.1	213	126 381	142 062	24 949	293 392
SEPTEMBRE 2015	672	554	554	0	0	119	7 035	21 386		554	82	473	46.2	218	487	47.4	231	120 862	124 298	29 421	273 581
OCTOBRE 2015	672	637	632	0	5	35	0	0		637	96	474	44.2	219	470	45.3	213	133 025	134 353	0	267 378
NOVEMBRE 2015	841	791	791	0	0	50	0	0		791	94	595	43.6	220	455	44.5	202	173 502	160 296	0	333 798
DÉCEMBRE 2015	672	659	659	1	1	12	0	0		659	98	476	42.4	202	444	43.4	193	132 883	127 091	0	259 974
29 DEC 03 JAN	168	14	14	0	0	154	0	0		14	8	237	35.8	85	519	41.4	215	1 186	3 028	0	4 214
04 JAN 10 JAN	168	77	77	0	0	91	1 904	13 923		77	46	574	48.9	281	426	49.5	211	21 608	16 223	15 827	53 658
11 JAN 17 JAN	168	154	154	0	0	14	0	0		154	92	531	44.8	238	465	45.8	213	36 669	32 718	0	69 387
18 JAN 24 JAN	168	168	168	0	0	0	0	0		168	100	447	40.9	183	433	42.3	183	30 729	30 619	0	61 348

Les débits sont normalisés à 15°C et 101.325kPa

M. Lucien Boily précise que le LET, bien que plus petit, représente une source plus concentrée de biogaz et de bonne qualité. M. Maltais se demande si les gaz doivent être traités avant leur utilisation. M. Simard répond que non. M. Ste-Croix précise que ça prend une bonne concentration de gaz et de qualité. M. Dufour se demande si le fait de brûler des gaz n'est pas une source de polluant dans l'atmosphère. M. Boily répond que non, c'est 20 fois moins nocif que s'ils s'échappaient.

Suivi des eaux souterraines

Des analyses de laboratoire ont démontré un dépassement des normes des eaux souterraines dans certains piézomètres. M. Simard précise qu'il y a des endroits dans la phase 2 qui sont sous surveillance puisque des dépassements des valeurs d'azote ammoniacal ont été observés. Tout porte à croire que ces dépassements seraient en lien avec le LES. Le ministère nous demande de faire un plan d'intervention et nous demande de prouver que c'est bel et bien le cas. M. Coté se demande si les tendances sont à la baisse? M. Simard répond que non, il détecte toujours une présence de contaminant qui provient certainement du LES car le mur entre les deux n'est pas étanche. M. Coté se demande si le LET est capé? M. Simard répond que oui. Un hydrogéologue étudie actuellement le dossier. M. Deschenes commente en soulignant qu'il n'est pas possible pour la RMR de bouger sans l'approbation du ministère? M. Simard répond que non. M. Guy Ouellet précise que même si la phase 2 fait partie du LES qui dépend du règlement sur les déchets solides (RDS), il est tout de même inclus dans le décret du LET qui lui est soumis plutôt au REIMR. C'est ce que le ministère a statué. M. Guy Ouellet demande à M. Simard quand le suivi pour le LES doit se terminer? M. Simard dit que dans la loi c'est 20 ans, mais que tant qu'il y a présence

de contamination il faut poursuivre le suivi. M. Côté se demande si cela représente beaucoup d'heures? M. Simard précise qu'en été, quelqu'un est présent tous les jours, à raison de quelques heures tandis qu'en hiver la personne se présente à tous les deux jours.

Entretiens du système de captage

Les conduites de captage de lixiviat n'ont pu être inspectées cette année. Il faudra attendre le radier des conduites de l'affluent du bassin #2 avant d'entreprendre les travaux pour ajouter une valve à cet endroit.

Garantie d'exploitation

L'article 140 du REIMR exige que l'organisme responsable de l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique recevant annuellement de 20 000 tm de matières soit en mesure de fournir au MDDELCC une garantie d'exploitation d'une valeur de 300 000 \$ pour toute la durée de l'exploitation du complexe.

Conclusion

Le traitement du lixiviat a été relativement bon en 2015 avec la combinaison du SMBR et des lits de tourbe qui ont finalement réalisé les performances attendues. Le système de chauffage de l'eau de procédé nous a permis de réaliser les objectifs, et ce même en hiver. La fermeture complète des cellules du LET a réduit considérablement les débits à traiter.



5. Dépôt du rapport d'activités 2015 de la Régie

M. Guy Ouellet fait une courte présentation du rapport. Ensuite, il distribue une copie du rapport à tous les membres du comité.

6. Varia

Aucun point au varia.

7. Levée de la rencontre

L'assemblée est levée à 15 h 10.

Stéphanie Fortin
Secrétaire du comité de vigilance – LET de L'Ascension
Directrice des communications
Stephanie.fortin@rmrlac.qc.ca